

LES MERCREDIS

A la rentrée de septembre 2017/2018, les T.A.P ont été supprimées et les écoles de Beaulon ont repris le fonctionnement de la semaine de 4 jours. Pour répondre aux demandes et aux besoins des familles qui travaillent, la commune avait mis en place un accueil les mercredis toute la journée dans les locaux du centre de loisirs avec le repas pris au restaurant scolaire.

Hors, si en septembre 2017 une vingtaine d'enfants étaient inscrits les mercredis, la fréquentation n'a cessé de diminuer, et en février le centre ne comptait plus que 5 ou 6 enfants par mercredi.

Dans un souci de rationalisation des coûts, la commune ne pouvait continuer à accueillir si peu d'enfants sachant qu'il fallait mettre 4 personnes (animation et restauration) pour assurer ces journées. (A titre d'information, la C.A.F subventionne la commune au prorata de 10 enfants présents pour 1 animateur).

Ne voulant pas pénaliser les familles qui avaient besoin de ce service, la commune de Beaulon a proposé une solution alternative : en partenariat avec la commune de Garnat sur Engièvre, qui rencontrait le même souci de faible effectif, les enfants de Beaulon seraient accueillis dès la rentrée des vacances de printemps 2018 à l'accueil de loisirs de Garnat sur Engièvre les mercredis.

Pour information, dès la rentrée de 2018/2019, ce partenariat permet tout au long de l'année d'accueillir les enfants des communes de Beaulon et Garnat sur les 2 structures en fonction des différentes périodes :

Périscolaire (pendant l'école)

LIEUX INSCRIPTIONS	HORAIRES	TARIFS
<p><u>l'île aux Enfants</u> <u>à Beaulon</u></p> <p>Inscription minimum 1 semaine à l'avance à l'accueil de loisirs</p>	<p>Lundis, mardis, jeudis et vendredis</p> <p>De 07h00 à 08h45 et de 16h15 à 18h30</p>	<p>3 € par journée de fréquentation (quel que soit le temps resté à l'accueil) et forfait de 30 € à partir de 10 jours de fréquentation Facturation en fin de mois.</p>

Mercredis

LIEUX INSCRIPTIONS	HORAIRES	TARIFS
<p><u>Accueil de loisirs de Garnat</u></p> <p>Inscription un mois à l'avance (papier disponible à Garnat et à Beaulon)</p>	<p>Deux modes d'inscription possibles :</p> <p><u>Journée</u> : de 09h00 à 17h00 <u>Demi-journée</u> : - de 09h00 à 12h00 pour le matin <i>ou 13h30 avec le repas</i> - de 13h30 à 17h00 pour l'après- midi <i>ou 12h00 avec le repas.</i></p> <p>Accueil possible dès 7h00 et jusqu'à 18h30</p>	<p>Barème établi par la C.A.F , tarif à l'heure en fonction des revenus des familles.</p> <p>+ repas facturés -1,94€ pour les maternelles - 2,10 € pour les primaires</p> <p>Facturation en fin de mois</p>

Extrascolaire (vacances)

LIEUX PÉRIODES

Automne 2018

- du 22 au 26 octobre
à Garnat
- du 29 oct. au 02 nov.
à Beaulon

Hiver 2019

- du 18 au 22 février
à Garnat
- du 25 février au 1^{er} mars
à Beaulon

Printemps 2019

- du 15 au 19 avril
à Garnat
- du 22 au 26 avril
à Beaulon

Été 2019

- 3 ou 4 semaines en juillet
à Beaulon

HORAIRES INSCRIPTIONS

Deux modes d'inscription possibles :

Journée : de 09h00 à 17h00

**Accueil possible dès 7h00 et
jusqu'à 18h30**

Ou

Demi-journée :

- de 09h00 à 12h00 pour le matin
ou 13h30 avec le repas

- de 13h30 à 17h00 pour l'après-
midi *ou 12h00 avec le repas.*

**Accueil possible dès 7h00 et
jusqu'à 18h30.**

**Inscription à la journée
uniquement**

De 09h00 à 17h00

**Accueil possible dès 7h00 et
jusqu'à 18h30.**

TARIFS

Barème établi par la C.A.F, tarif à
l'heure en fonction des revenus
des familles.

+ Repas facturés :

- A Beaulon : 2,35 €

- A Garnat :
- 1,94€ (maternelles)
- 2,10 € (primaires)

Facturation en fin de séjour

Barème établi par la C.A.F, tarif à
l'heure en fonction des revenus
des familles.

+ Repas à 2,35 €

Facturation en fin de séjour

**Périodes d'inscription :
en général 1 mois avant le début de chaque séjour**